



Données sur la main-d'oeuvre

Région administrative de Trois-Rivières

MAIN-DOEUVRE - 6 - e

Main-d'oeuvre par profession, par sexe

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Administrateurs.....	7,133	1,114	8,247 (6.4%)
Professions libérales et techniciens.....	5,589	6,317	11,906 (9.3%)
Employés de bureau.....	4,435	4,911	9,346 (7.3%)
Vendeurs.....	4,449	2,282	6,731 (5.3%)
Services et récréation.....	4,845	6,208	11,053 (8.6%)
Transports et communications.....	6,928	536	7,464 (5.8%)
Agriculture: agriculteurs et éleveurs...	16,354	2,590	18,944 (14.8%)
ouvriers agricoles			
à salaire.....			
aides familiaux agricoles			
jardiniers et autres.....			
Bûcherons et métiers de la forêt.....	2,377	1	2,378 (1.9%)
Pêcheurs, trappeurs, chasseurs.....	63	1	64 (—)
Mineurs.....	175	—	175 (0.1%)
Ouvriers spécialisés, qualifiés,			
artisans.....	33,241	7,818	41,059 (32.1%)
Manoeuvres.....	6,544	474	7,018 (5.5%)
Mal ou non déclarés.....	2,747	1,013	3,760 (2.9%)
TOTAL.....	94,888 (74%)	33,265 (26%)	128,145

Répartition des salaires par sexe et par revenu

— 1,000.....	8,532	7,308	15,840 (17.1%)
1000 — 1999.....	11,333	9,753	21,086 (22.8%)
2000 — 2999.....	14,575	5,656	20,231 (21.9%)
3000 — 3999.....	13,665	1,370	15,035 (16.3%)
4000 — 5999.....	15,647	401	16,048 (17.4%)
6000 — 9999.....	3,615	27	3,642 (3.9%)
10,000 et plus.....	541	5	546 (0.6%)
TOTAL.....	67,908	24,520	92,428
	(73.5%)	(26.5%)	

Main-d'oeuvre par industrie

1. PRIMAIRES	TOTAL	
a) agriculture.....	18,342	(14.6%)
b) forêts.....	4,851	(3.9%)
c) chasse et pêche.....	83	(—)
d) mines.....	446	(0.4%)
Total.....	23,722	(18.9%)
2. SECONDAIRES		
a) aliments et boissons.....	3,700	(3.0%)
b) textiles.....	7,214	(5.7%)
c) bois.....	4,144	(3.3%)
d) pâtes et papiers.....	8,027	(6.4%)
e) imprimerie et édition.....	791	(0.6%)
f) industries métalliques primaires.....	2,423	(1.9%)
g) produits en métal et machinerie.....	1,594	(1.3%)
h) autres industries.....	12,956	(10.3%)
Total.....	40,849	(32.5%)
3. TERTIAIRES		
a) construction.....	8,322	(6.6%)
b) transports.....	5,228	(4.1%)
c) communication.....	1,701	(1.3%)
d) électricité.....	1,714	(1.4%)
e) commerce de gros.....	2,761	(2.2%)
f) commerce de détail.....	12,436	(9.9%)
g) finance.....	2,338	(1.9%)
h) éducation.....	7,119	(5.7%)
i) santé.....	4,440	(3.5%)
j) services privés.....	7,406	(5.9%)
k) autres services.....	3,561	(2.8%)
l) administration publique.....	4,099	(3.3%)
Total.....	61,125	(48.6%)

Nota bene: Les chiffres contenus dans les trois tableaux qui précèdent sont tirés du recensement fédéral de 1961.

La démocratie

et son exercice

par Guy Beaugrand-Champagne

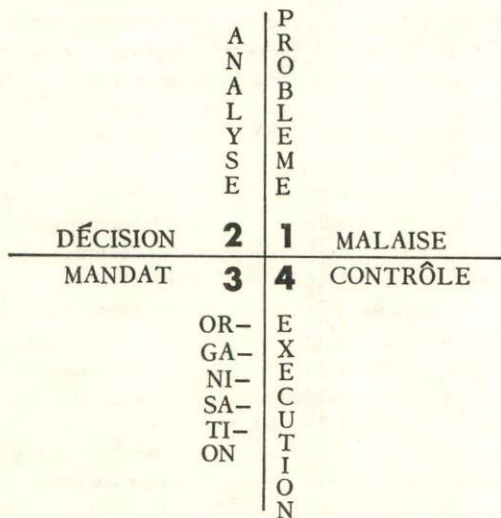
Une des premières impressions que j'ai quand je travaille avec des organismes démocratiques et volontaires, c'est celle du phénomène de gens qui séparent l'éducation de l'action, alors que ce sont deux choses qui se tiennent. L'éducation est parallèle à l'action, mais ne se sépare pas de l'action. Que de gens ont de la difficulté à insérer l'éducation dans l'action!

L'éducation chez les adultes part de la possibilité d'apprendre ce qui leur est nécessaire pour régler leurs problèmes. Si les adultes sont membres d'une institution démocratique, l'éducation doit les éclairer pour les aider à agir. Le fonctionnement des institutions démocratiques s'établit parce qu'il y a des gens qui se sont groupés pour participer à l'action.

• • •

On se demande à partir de "quoi" des gens commencent à agir? Les gens commencent à agir à partir d'un malaise. Un exemple fera mieux comprendre. Comment le syndicalisme est-il apparu? Des travailleurs qui étaient dans un état de malaise ont voulu agir et ils se sont groupés.

Tout commence avec une situation de malaise. Et du malaise, on se dirige vers la définition du problème. (Voir figure, angle no 1).



Quand un problème se pose, on cherche des solutions. Quand on cherche des solutions, on fait une forme d'analyse. On prend des décisions (Voir figure, angle no 2).

C'est à partir des décisions qu'on organise l'action, on identifie les opérations à faire, les tâches à accomplir, le partage des tâches (comités).

Ce mandat d'organisation de l'action sera confié à l'Exécutif. (Voir figure, angle no 3).

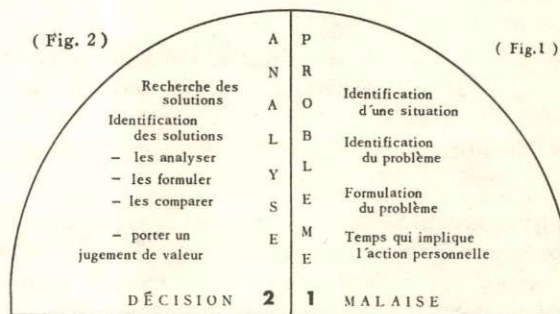
L'Exécutif rend compte des résultats. C'est ici que doit s'exercer le contrôle sur l'exécution du mandat. (Voir figure, angle no 4).

PREMIER STAGE

Quand il y a malaise, c'est qu'une situation cause ce malaise. Le problème est là. Il y a quelque chose à changer. A ce stage, c'est l'identification d'une situation, l'identification du problème, la formulation du problème, le temps qui implique l'action personnelle. (Voir figure 1, ci-après).

DEUXIEME STAGE

La décision étant prise de corriger le malaise, l'on procède à une analyse: recherche des solutions, identification des solutions; les analyser, les formuler, les comparer, porter un jugement de valeur. (Voir figure 2, ci-après).



Il y a des solutions coûteuses, qui prennent du temps et qui demandent de l'effort. Les ressources dont on dispose peuvent influencer les solutions.

(Exemple): Une personne qui a une blessure à un bras peut apprendre d'un médecin qu'à moins d'une amputation, c'est la gangrène et la mort. Ce même médecin peut

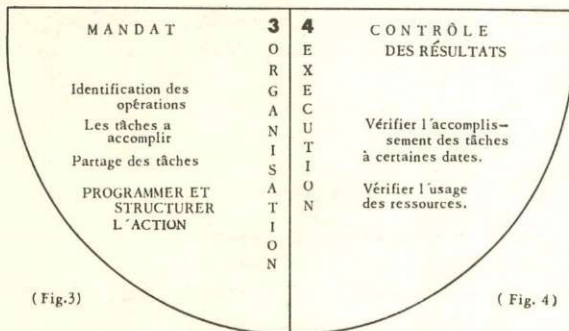
aussi lui dire qu'il existe à l'étranger des cliniques où il s'évitera l'amputation. La première solution pourrait lui coûter \$500.00; la deuxième, \$5,000.00. S'il ne dispose pas de ressources, c'est l'amputation, mais s'il dispose de ressources ou qu'il réussit à en obtenir, il pourra garder son bras. Dans les deux cas, il a la vie sauve, mais la solution est différente, selon les ressources).

TROISIEME STAGE

Le jugement de valeur trouvera son application dans l'organisation d'un programme d'action. C'est un mandat qui sera confié à l'Exécutif qui programmera et structurera l'action dans les limites du mandat. (Voir figure 3, ci-après).

QUATRIEME STAGE

Le contrôle des résultats, qui consiste à vérifier si les tâches s'accomplissent et si leur exécution apporte des résultats. (Voir figure 4, ci-après).



(Fig. 3)

(Fig. 4)

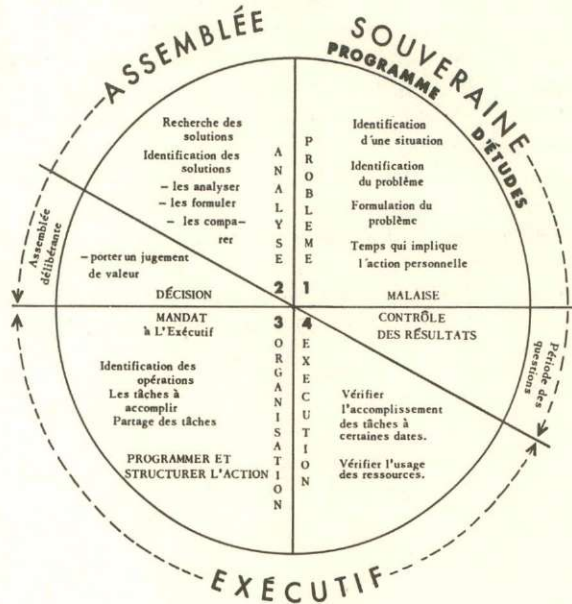
Dans tout organisme démocratique, à tous les paliers, l'assemblée est souveraine, que ce soit une réunion de syndicat, de directeurs de compagnie, de sociétaires de caisse d'épargne ou d'institution publique respectueuse de la démocratie.

Les fonctions qui appartiennent à l'assemblée souveraine occupent une part importante de l'activité et exigent un programme d'études des problèmes, sans empiètement sur les solutions avant de connaître les problèmes à fond.

L'assemblée souveraine aura aussi à porter un jugement de valeur en assemblée délibérante et à contrôler les résultats. Trop souvent, on pose des questions partout ailleurs, mais on n'en pose pas au stage du contrôle des résultats.

Quant à l'Exécutif de tout organisme démocratique, son rôle sera de programmer et de structurer l'action. Il aura aussi à vérifier l'accomplissement des tâches.

Lorsqu'on étudie un problème, la meilleure formule est le comité plénier, parce que les procédures de l'assemblée délibérante n'entravent pas la discussion. Au stage de l'analyse, une solution envisagée pourra être suspendue pour revenir à l'étude d'un problème qu'on croyait avoir approfondi, mais qui s'enrichit d'éléments nouveaux au cours de la discussion. C'est pourquoi il faut une participation active de l'assemblée plénière pour clarifier tous les points qui pourraient changer la solution. Un choix entre



deux solutions permettra de porter des jugements de valeur. Ici la procédure des assemblées délibérantes est nécessaire pour prendre des décisions. Si une proposition est rejetée, une autre est alors proposée. La décision de l'assemblée délibérante devient le mandat qui est confié à l'Exécutif.

On ne doit pas confier à l'Exécutif ce que l'assemblée doit faire. L'Exécutif a le mandat d'accomplir ce qui lui est confié par l'assemblée souveraine. Il peut arriver que l'assemblée ait élu des incompetents. L'Exécutif devra s'accommoder de ceux que l'assemblée a choisis...

Les techniciens ne doivent pas avoir toutes les fonctions. Ce sont des conseillers. Ils peuvent suggérer une solution, mais c'est au "corps organisé démocratiquement" à prendre la décision. Autrement, ce n'est plus la DEMOCRATIE mais la TECHNOCRATIE, c'est-à-dire que le technocrate fait la tâche de la démocratie.

Dans toutes structures démocratiques, il peut se trouver des faiblesses à certains endroits. Avant d'avoir des structures, on a d'abord des problèmes de comportements. Des constitutions peuvent être valables, mais le comportement d'un mandataire élu peut les fausser. Il faut tenir compte du fait que c'est la masse qui élit. C'est pourquoi démocratie et éducation ne peuvent être dissociées. Une masse instruite des vraies valeurs en jeu saura confier des mandats à des hommes de valeur.

Comme point final, rappelons-nous toujours que le grand élément de la démocratie, c'est le pouvoir de l'assemblée souveraine de donner un mandat à l'organisme élu et de contrôler les résultats.

(Résumé d'une conférence de Guy Beaugrand-Champagne, par Maurice Dussault).